



PRÉSENTATION DE LA FORMATION

20^e session nationale spécialisée

Protection des entreprises et Intelligence économique

(Titre I du RNCP, équivalent bac + 5)

2016-2017

OBJECTIFS DE LA FORMATION

***Les entreprises évoluent aujourd'hui dans un monde complexe et incertain.
Pour faire face à la multiplication des risques et des malveillances,
elles doivent désormais mettre en place une véritable culture
de sécurité/sûreté et d'intelligence économique.***

La **session nationale spécialisée « Protection des entreprises et intelligence économique »** de l'INHESJ se fixe pour objectifs de délivrer aux managers sécurité/sûreté des entreprises, aux praticiens de l'intelligence économique et aux gestionnaires de crises, des savoir-faire visant à l'identification, l'évaluation et la maîtrise de l'ensemble des risques et des malveillances susceptibles d'atteindre les entreprises.

Les auditeurs acquièrent ainsi une **vision intégrée de la maîtrise des risques dans la stratégie de management des organisations.**

Les quatre principaux savoir-faire délivrés par la formation :

- Définir et mettre en place une politique de prévention du risque efficace, adaptée et conforme aux obligations juridiques.
- Concevoir et animer un dispositif de veille permettant de détecter les menaces et opportunités susceptibles d'impacter l'entreprise et proposer les solutions adaptées.
- Gérer une situation de crise afin d'en limiter les conséquences et la durée.
- Intégrer une approche systémique d'intelligence économique dans le cadre d'une politique globale de protection de l'organisation.



Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice
École militaire – Case n° 39
1 place Joffre – 75700 Paris 07 SP

Contact : département Intelligence et Sécurité économiques

Tél : +33 (0)1 76 64 89 93

Fax : +33 (0)1 76 64 89 44

Courriel : securite-economique@inhesj.fr

Site internet : www.inhesj.fr

PUBLICS DE RÉFÉRENCE

Les auditeurs de la session nationale spécialisée « **Protection des entreprises et Intelligence économique** » sont prioritairement choisis parmi :

- les élus nationaux et locaux ;
- les membres du Conseil économique, social et environnemental ;
- les magistrats de l'ordre administratif, financier et judiciaire ;
- les administrateurs des assemblées parlementaires et du Conseil économique, social et environnemental ;
- les hauts fonctionnaires d'État, territoriaux et hospitaliers membres des corps recrutés par la voie de l'École nationale d'administration ou de niveau équivalent, les agents contractuels de haut niveau ;
- les cadres de catégorie A des trois fonctions publiques et agents contractuels de niveau équivalent ;
- les commissaires divisionnaires de la police nationale ;
- les officiers et membres des corps de commandement des trois armées, gendarmerie nationale et des sapeurs-pompiers ;
- les universitaires et chercheurs de haut niveau des secteurs public et privé ;
- les directeurs de préfectures et fonctionnaires du cadre national des préfectures, notamment responsables des services interministériels de défense et de protection civile (SIDPC), et assimilés ;
- les cadres supérieurs, dirigeants et associés d'entreprise ;
- les membres des professions libérales ;
- les dirigeants syndicaux nationaux ;
- les journalistes ;
- les personnalités qualifiées exerçant dans les secteurs économique, social, scientifique, juridique, associatif, culturel et cultuel ;
- des auditeurs issus des institutions européennes ;
- des auditeurs étrangers, issus des corps supérieurs de la police, de l'armée et de la justice, maîtrisant la langue française, sur proposition de leurs autorités nationales respectives, relayée par les ambassades ;
- des auditeurs étrangers issus du secteur privé exerçant leur activité en France et maîtrisant la langue française ;
- les consultants.

Le directeur de l'institut peut retenir des personnalités dont la candidature présente un intérêt spécifique.

Agrément à la formation des élus

L'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice a reçu l'agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux conformément au code général des collectivités territoriales.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA SESSION

Des cours magistraux, des conférences et des retours d'expérience, dispensés par des experts et praticiens reconnus de la sécurité/sûreté venant des services publics et des entreprises, des universitaires spécialisés, des hauts fonctionnaires de différents ministères et de grands témoins ou décideurs du monde économique et de la société civile.

Des exercices de mise en situation *

Un diagnostic sûreté/sécurité est conduit par les auditeurs, en groupes de 5 à 6, au sein d'une grande entreprise sur une journée complète. Un rapport est établi à l'issue de la visite et restitué devant les responsables sûreté/sécurité de l'entreprise visitée.

Des exercices de gestion de crise conduit à partir de scénarii « entreprise », en temps et en situation réels. Les auditeurs sont répartis au sein d'une cellule de gestion de crise, en responsabilité d'un poste spécifique, nécessitant des réactions, des analyses et des décisions de chacun. L'animation est organisée de manière à placer les membres de la cellule en situation de stress contrôlé.

(*) Ces exercices et travaux constituent ou donnent lieu à des évaluations permettant aux auditeurs de se voir délivrer un Titre Niveau I du RNCP (équivalent bac +5) d'« Expert en protection des entreprises et en intelligence économique ».

Des travaux de groupe ou individuels *

Les GVA (Groupes de veille et d'analyse) - Les auditeurs constitués en groupes se voient attribuer un thème à fort enjeu, fondé sur l'actualité récente du monde de l'entreprise. Le groupe met en place son dispositif de veille, procède à l'analyse et formule des préconisations. En fin de cycle, il présente son rapport devant l'ensemble de la promotion, en présence d'un ou plusieurs grands témoins, experts de la question.

Réalisation d'une fiche d'analyse qui porte sur un thème d'actualité ou un ouvrage, en lien avec la protection des entreprises et l'intelligence économique. Les thèmes et ouvrages retenus par le chef de département ou son adjoint sont affectés aux auditeurs stagiaires.

Voyage d'étude et visites

Déroulement

La **20^e session nationale spécialisée** débutera en **septembre 2016** et se terminera en **juin 2017**.

L'ensemble des enseignements comporte un volume de **252 heures réparties sur 9 semaines** (à raison de **4 jours par semaine**, du lundi après-midi au vendredi matin). Les cours magistraux auront lieu au siège de l'institut à l'École militaire (ou ponctuellement en région parisienne). Les visites et les exercices de mise en situation occasionneront de brefs déplacements en France.

Les candidats admis à suivre la session ont une obligation d'assiduité aux séminaires et aux déplacements, conformément aux dispositions de l'engagement d'assiduité en annexe de la convention de formation.

PROGRAMME PRÉVISIONNEL

20^e session nationale spécialisée « Protection des entreprises et Intelligence économique » – Septembre 2016 – Juin 2017

Du 27 au 29 septembre 2016

Journées de rentrée à l'École militaire

Séminaire commun de présentation aux auditeurs des trois sessions nationales (27 et 28 septembre matin)

- Les missions et le fonctionnement de l'INHESJ
- Présentation de la session nationale « Sécurité et Justice »
- Présentation de la session nationale « Protection des entreprises et intelligence économique »
- Présentation de la session nationale « Management stratégique de la crise »
- Les stratégies de la sécurité et de la justice : interventions des délégués interministériels et des Directeurs généraux appartenant aux ministères concernés

Séminaire introductif de la session « Protection des entreprises et Intelligence économique »

(28 après-midi, 29 journée)

- Hypercompétition et guerre économique
- Les dispositifs étrangers d'Intelligence économique
- Politique publique d'Intelligence économique et acteurs territoriaux
- Informations générales sur le déroulement de la session

30 septembre 2016 – Ouverture des sessions nationales de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) et de l'INHESJ, par le Premier ministre

Du 10 au 14 octobre 2016 – 1^{er} séminaire

Intelligence économique et instruments de veille

- Le renseignement, regard prospectif
- Intelligence économique au sein des PME et grandes entreprises
- Traitement de l'information : de la veille à la décision
- Grands témoins
- La veille : théorie et pratique

Du 14 au 18 novembre 2016 – 2^e séminaire

Organisation d'un dispositif de protection globale (1^{ère} partie)

- La fonction protection (sécurité/sûreté) et intelligence économique dans l'entreprise
- La cartographie des risques en entreprise
- Entreprises et crimes financiers (corruption, blanchiment, ...)
- Les risques professionnels / les risques technologiques
- Les dispositifs de prévention et de protection
- La politique de protection de l'information
- La protection juridique du patrimoine informationnel
- La propriété intellectuelle

Du 05 au 09 décembre 2016 – 3^e séminaire

Organisation d'un dispositif de protection globale (2^e partie)

- Plan de prévention des risques et document unique
- HSCT : contraintes juridiques et normatives
- La protection périmétrique
- Les enjeux de la coproduction de sécurité
- L'externalisation de la sécurité pour les entreprises
- Méthodologie du diagnostic sécurité / sûreté
- Exercice de diagnostic sécurité / sûreté (sur sites)
- Le rôle de la DGSJ

Du 16 au 20 janvier 2017 – 4^e séminaire

Sécurité des usages numériques

- Les enjeux de la sécurité des usages numériques
- État de la menace virale
- Veille sur les réseaux sociaux et influence sur le web / e-reputation
- Le rôle du RSSI : les enjeux pour la sécurité de l'entreprise
- L'État et la lutte contre les cybermenaces (ANSSI, OCLCTIC, ...)
- Le rôle de l'Union européenne
- Droit et technologies de l'information
- Droit et risque image
- Usage numérique et vie privée

Du 20 au 24 février 2017 – 5^e séminaire

Europe et stratégie d'influence

- Les stratégies d'influence
- Institution européenne et lobbying
- Les techniques du lobbying
- Influence française auprès de l'Union européenne
- La comitologie
- La normalisation en sécurité / sûreté

Voyage à Bruxelles (commun avec la session nationale « Management stratégique de la crise »)

Du 20 au 24 mars 2017 – 6^e séminaire

Protection des entreprises à l'international

- Les entreprises de services de sécurité et de défense
- La sûreté des collaborateurs en mobilité
- L'entreprise face aux risques interculturels
- Visite d'une structure dédiée à la sécurité des expatriés et personnels nomades – Retour d'expérience
- Obligation de sécurité et responsabilité juridique du chef d'entreprise
- Le rôle de la Direction de la coopération internationale (DCI)

Du 24 au 28 avril 2017 – 7^e séminaire

Management de crise, complexité et résilience

- Redonner du sens à la crise
- Le management de crise
- La communication de crise
- La gestion du stress en situation de crise
- Le plan de continuité d'activité
- Exercices de gestion de crise en plateau / visites de centres opérationnels

Du 15 au 19 mai 2017 – 8^e séminaire

Appréhender son environnement : éclairages spécifiques

- Compétitivité et territoires
- Secteurs stratégiques et contrôle des investissements étrangers
- Terrorisme et entreprise
- Sécurité des activités d'importance vitale
- L'arsenal judiciaire américain (discovery, deferred prosecuting agreement)

Du 29 mai au 02 juin 2017 – Voyage d'études à l'étranger (Facultatif) (commun avec la session nationale « Management stratégique de la crise »)

Du 12 au 15 juin 2017 – Séminaire de clôture

- Restitutions collectives et individuelles des travaux de groupe (GVA)
- Bilan

Cérémonie de remise des diplômes et cocktail de fin des sessions nationales

Certaines matinées seront consacrées à des séminaires communs avec les sessions nationales « Sécurité et Justice » et « Management stratégique de la crise », ainsi qu'avec l'IHEDN.

Cette formation étant actualisée en fonction du contexte, les thèmes des séminaires sont susceptibles de modifications.

Télécharger le
Dossier de candidature

Télécharger la
Convention de formation

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription à la session nationale spécialisée « **Protection des entreprises et Intelligence économique** », destinés à couvrir une partie des frais, sont fixés à :

- Pour les candidatures issues de structures publiques apportant un soutien au fonctionnement de l'Institut en moyens humains ou financiers ; **3 500 €**
- Pour les candidatures étrangères relevant d'un régime de la fonction publique de leur pays ; **3 500 €**
- Pour les candidatures issues de petites structures de moins de 20 salariés (sur présentation du document unifié de cotisation de l'URSSAF, ligne « effectif moyen de l'entreprise au dernier jour de la période » et pour les candidatures individuelles relevant exclusivement de situation de fin de contrat de travail, de recherche d'emploi, ou de projet de reconversion professionnelle, qu'ils relèvent du secteur public comme du secteur privé ; **4 500 €**
- Pour les candidatures d'élus locaux et de cadres des collectivités territoriales ; **5 000 €**
- Pour les candidatures issues du secteur public ou privé et candidatures individuelles ne relevant pas des catégories précédentes. **7 000 €**

Ces tarifs font l'objet d'un abattement de 10% pour les candidatures de personnes ayant déjà suivi une session nationale ou un cycle de spécialisation et d'expertise, l'année précédente.

Les droits d'inscription sont exigibles dans leur intégralité avant l'ouverture de la session.

Les frais afférents à l'hébergement, à la restauration et au transport sont à la charge de l'auditeur ou de son employeur, excepté pour ce qui est prévu par le programme dans le cadre des déplacements.

FORMATION PROFESSIONNELLE

L'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice est habilité à percevoir des fonds au titre de la formation professionnelle. Une convention de formation spécifique et une facture sont alors établies.